



REGLES DE FONCTIONNEMENT

pour le libre accès

Saison 2016 - 2017

PRINCIPE GENERAL Sécurité, convivialité et respect. La pratique de l'escalade peut présenter des risques si les consignes de sécurité, rappelées par un affichage permanent au mur, ne sont pas respectées. Les encadrants sont toujours à la disposition des adhérents pour un rappel des techniques appropriées si nécessaire.

OUVERTURE DU MUR L'accès à la Structure Artificielle d'Escalade du collège de Marignier est calqué sur l'année scolaire. Le mur est donc fermé pendant les vacances scolaires. Toutefois, des exceptions sont possibles. Les ouvertures exceptionnelles font l'objet d'une information par mail.

HORAIRES Le mur est ouvert en libre accès à tous les adhérents aux jours et aux horaires suivants :

Lundi	19h30 - 22h00
Mercredi	20h00 - 22h00
Vendredi	18h30 - 22h00
Samedi	10h00 - 13h00

CARTE D'ADHERENT Elle est personnelle et éditée à l'inscription. La photo est obligatoire. Avant d'accéder au mur, l'adhérent prélève sa carte dans la boîte de rangement prévue à cet effet et l'accroche au tableau de présence. Ces deux outils sont disposés à proximité du mur. En partant, l'adhérent décroche sa carte et la remet dans la boîte. Le nombre de clous sur le tableau donne la capacité d'accueil du mur.

VALIDATION DES COMPETENCES Par une signature sur un registre, l'adhérent reconnaît que ses compétences de grimpeur autonome ont été validées par un encadrant du club. Les encadrants du club vérifient que l'adhérent possède les compétences techniques et physiques pour pratiquer l'escalade en toute sécurité pour lui ou pour un tiers. Si le grimpeur ne possède pas ces capacités ou s'il souhaite les renouveler, il accèdera à un cours de formation prévu à cet effet et organisé par le club.

RESPONSABLES DE SEANCES Chaque séance est placée sous la responsabilité d'un responsable de séance. Le responsable de la séance n'est pas nécessairement un encadrant du club et il ne s'agit pas de prendre une responsabilité juridique de la séance mais simplement de s'assurer qu'elle se déroule dans de bonnes conditions. Si aucun responsable n'est présent ou ne s'est porté volontaire, la séance **est annulée**. Le responsable de séance marque sa présence en plaçant sa carte tout en haut du tableau. Pour connaître la procédure pour se porter volontaire à la responsabilité de séance, se rapprocher d'un encadrant.

EN DEBUT DE LA SEANCE Les matelas, les tapis et les paravents doivent être en place. Les paravents doivent être placés au plus proche des tapis afin de limiter le risque de marcher sur le revêtement vert du gymnase.

DURANT LA SEANCE Ne pas marcher avec les chaussons d'escalade sur le revêtement vert du gymnase. Prendre soin du matériel qui est mis à disposition. L'utilisation de la magnésie en poudre **est interdite** dans l'enceinte du gymnase, elle pollue fortement l'air et nos poumons. Sont autorisés la boule de magnésie ou la magnésie liquide. L'espace du gymnase dédié à notre activité est délimité par les paravents. Ne pas sortir de cet espace et respecter les autres activités sportives en cours.

EN FIN DE SEANCE Respecter les horaires. Arrêt de l'escalade 15 min avant la fin de la séance pour le rangement du matériel. Ranger les paravents et les tapis, remettre toutes les cordes sur tous les relais. Relever les matelas verts contre le mur à la fin de la séance du samedi. Ne pas oublier d'effets personnels. Partir un peu plus tôt avant la fin de la séance pour échapper au rangement n'est pas un comportement très sportif et ne correspond pas aux valeurs du club. Il est toujours possible de contribuer au rangement même 1/2 heure avant la fin.